



**Jacques MÉZARD,**  
ministre de la Cohésion des territoires

Paris, le 10 novembre 2017

## Communiqué de presse

---

### **Jacques Mézard, Ministre de la cohésion des territoires soutient l'accélération de la digitalisation du secteur de la construction**

Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, s'est rendu ce jeudi 9 novembre au Salon BATIMAT. Il a signé avec l'ensemble des acteurs de la filière construction un engagement volontaire pour viser la généralisation d'une construction numérique à l'horizon 2022.

Aux termes de cette convention, les organisations professionnelles du secteur, les maîtres d'ouvrage volontaires (promoteurs, bailleurs sociaux, constructeurs de maison individuelle) mais également tous les acteurs de l'acte de construire de toute taille se sont engagés à déployer et massifier les outils de construction numérique à l'horizon 2022 voire 2020 pour les plus ambitieux. La liste des signataires reste ouverte et les acteurs motivés pourront se joindre ultérieurement à cet engagement.

Le ministre a rappelé son attention pour que cet élan associe l'ensemble de la filière et notamment les TPE et PME du secteur, avec un accompagnement spécifique pour les artisans du bâtiment. Il a ainsi décidé de mettre à disposition de la filière une plateforme numérique bâtiment, outil collaboratif, visant à permettre à tous de participer à la conduite d'un projet en BIM. Cet outil, élaboré par le centre scientifique et technique du bâtiment en lien avec les professionnels et mis à disposition gracieusement de la filière permettra de développer la pédagogie par la pratique du BIM au quotidien et dynamisera l'écosystème numérique dans le secteur.

Cette plateforme, développée dans le cadre du Plan Transition numérique dans le bâtiment, représente un véritable outil d'appropriation du BIM pour les acteurs mais permettra également de stimuler le marché autour de la maquette numérique en suscitant le développement d'outils innovants : constitution des dossiers dématérialisés de permis de construire à partir de la maquette numérique, vérification des règles de construction, etc.

Le BIM est facteur de qualité, de réduction de délai de chantier et de baisse du coût dans la construction. Par-delà, le ministre a rappelé la mobilisation qu'il convient désormais de soutenir pour valoriser les initiatives et les innovations pour généraliser le logement connecté dans la

construction neuve : le bâtiment de demain sera une plateforme de services pour l'occupant.

Cet engagement volontaire de la filière concrétise un volet essentiel de la stratégie Logement du Gouvernement par la digitalisation du secteur de la construction qui se traduit désormais de manière opérationnelle.

**Retrouvez le communiqué de presse en ligne**

---

Contact presse : 01 44 49 85 65  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)  
[@Min\\_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)